



Délibération n°2026-15

Réunion du conseil d'administration du CCAS du 09 juillet 2026 à 17h30

Date de la convocation : 02/07/2026

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Représentés : 2

Etaient présents : Véronique CHABRAN, Julie DUMANOIR, Nathalie GAMELIN, Éric LEBAS, Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME, Marie-Thérèse CUVIER, Pascale FOUET.

Absents excusés : Annette MARTIN procuration faite à Julie DUMANOIR, Brigitte CLATZ procuration faite à Nathalie GAMELIN, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Julie DUMANOIR

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le comptable public ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

- DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2025 de la résidence autonomie, dont les résultats sont conformes au compte administratif, comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	269 248,55 €	311 979,96 €	98 374,38 €	5 540,00 €
Excédent	42 731,41 €		-92 834,38 €	
Résultat antérieur reporté	-14 149,93 €		121 494,10 €	
Excédent 2025	28 581,48 €		28 659,72 €	

- **D'AUTORISER** madame la présidente du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Membre du conseil d'administration,

Julie DUMANOIR



Véronique CHABRAN



Transmis Préfecture : **22 JUL. 2026**
Affichage : **22 JUL. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérécoeurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr.